



Municipalité  
**Jorat-Mézières**

CP | 1084 Carrouge

## Préavis 14/2017

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Carrouge, le 20 septembre 2017  
Réf. : 1.10.101.02 /cj

#### Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En référence à l'article 22, lettre c, de la convention de fusion, la Municipalité présente et soumet à votre approbation le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe.

L'annexe au règlement fixe les modalités de calcul et **les taux maximaux** des différentes taxes. Elle fait partie intégrante du règlement. Quant aux taux et tarifs appliqués, ils sont fixés par la Municipalité sous forme d'une directive en fonction des résultats d'exploitation et dans le respect des valeurs maximales définies dans l'annexe au règlement.

Le projet de règlement qui vous est proposé est repris du règlement-type édité par le Canton, ainsi que des règlements des anciennes communes de Carrouge, de Ferlens et de Mézières. Conformément à la législation en vigueur, il a été soumis à examen préalable auprès de la Direction générale de l'environnement et du Service de la surveillance des prix à Berne.

En cas d'acceptation par votre Conseil, il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, après son approbation par le Département du territoire et de l'environnement.

La Municipalité vous demande donc, après examen, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 24 octobre 2017,  
vu le préavis municipal N° 14/2017,  
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

**décide**

- a) d'adopter le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux tel que présenté ;**
- b) d'adopter l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux telle que présentée.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire:  Josette Sonnay Khatanassian



The official seal of the Municipality of Jorat-Mézières is circular, featuring a central coat of arms with a crown on top. The text 'MUNICIPALITE' is written in an arc above the coat of arms, and 'JORAT-MÉZIÈRES' is written in an arc below it. A small star is positioned to the left of the coat of arms.

Annexe : un règlement communal et son annexe  
la directive municipale fixant le tarif actuel

Municipal responsable : Monsieur Michel Rochat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 septembre 2017.